Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Québec

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH

DA

A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne

Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis, Gaël Bichotte, Nathalie

Vassilaros

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTSDavid Hamel, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES Ève Dell'Aniello

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE Isabelle Girard

PUBLIC Ian Gagnon, Marc Lafontaine

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 7^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2021-2022 du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 10 mai 2022, à 19 heures, sur la plateforme *Zoom*



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Germeil ouvre la séance à 19 heures 05. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Madame la présidente mentionne qu'une question soumise par madame Pascale Lidji sera reportée au mois de juin prochain car madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport) sera alors présente et pourra lui donner des éléments de réponse.
	Un membre-parent mentionne qu'il s'agit d'une question en lien avec l'intégration des élèves HDAA dans les classes régulières. Il indique que ses enfants vont dans une école qui est un point de service TSA et être membre du CÉ. Il relate que des parents d'élèves TSA ont rapporté par deux fois des inquiétudes dans les dernières années. Il soutient que l'école souhaite essayer une intégration en classe régulière pour l'année suivante mais qu'il n'y a pas vraiment la possibilité de faire des essais car toutes les places du régulier sont pleines. Il ajoute que la direction rapporterait qu'un élève TSA compte pour trois et déclare qu'on ne peut pas décider, par exemple, qu'on intègre l'élève progressivement en cours d'année parce que la classe de son niveau est déjà pleine. Il déclare que c'est assez anxiogène pour les parents. Il affirme que les parent ont des inquiétudes. Ils se demandent ce qui se passera avec leur enfant si on essaye une intégration l'année suivante et que cela ne se passe pas bien. Est-ce qu'ils peuvent retourner en classe TSA en cours d'année ou est-ce que c'est fini pour les classes TSA et on finit l'année comme ça? En ce qui a trait aux classes TSA, madame Anne-Lyse Levert mentionne que cela touche à l'organisation des classes régulières et qu'il s'agit de la raison pour laquelle elle a invité madame Provost à visiter le CCSÉHDAA en juin prochain.



	SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
3	. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Ève Dell'Aniello , appuyée par madame Pascale Lidji (CCSÉHDAA/22-05/01).
4	Adoption du procès-verbal du 19 avril 2022	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 19 avril 2022 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Ève Dell'Aniello (CCSÉHDAA/22-05/02).
5	Consultation	
	5.1. Consultation sur les Objectifs, Principes et Critères de répartition des allocations entre les établissements (OPC) et pour la détermination des besoins	Madame Anne-Lyse Levert introduit messieurs Ian Gagnon et Marc Lafontaine, respectivement directeur du Service des ressources financières et directeur adjoint du Service des ressources financières du CCSÉHDAA. Messieurs Gagnon et Lafontaine se présentent et remercient les membres du CCSÉHDA pour leur accueil. Monsieur Lafontaine procède à la présentation du budget ÉHDAA 2021-2022. Le document illustrant cette présentation est disponible sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA, dans le dossier intitulé « Documents illustrant les présentations effectuées en séances ». 80 551 931 dollars sont injectés pour les services aux élèves HDAA. On a un déficit de 6 118 399
		dollars. Monsieur Lafontaine précise que le CSSMB n'a pas un budget déficitaire. Il va chercher d'autres sources de financement pour balancer son budget. Cela peut se faire à même d'autres mesures non reliées directement à cette catégorie d'élève ou dans la taxe scolaire. Monsieur Lafontaine précise que le document illustrant la présentation indique 124 professionnels
		mais beaucoup sont achetés par les écoles. Cela signifie que plus de 124 professionnels travaillent dans les écoles. Madame Levert indique qu'environ 350 professionnels au total sont en fonction.
		Elle mentionne que les professionnels incluent les psychologues, les orthophonistes, les psychoéducateurs, les ergothérapeutes, les conseillères en orientation, etc. Monsieur Lafontaine signale qu'il y a également davantage de TES que 255 car, là aussi, beaucoup sont achetés



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	directement par les écoles selon leur évaluation des besoins. Un membre apporte une précision par rapport aux TES. Il soutient que les TES ne font pas nécessairement 35 heures par semaine et qu'il s'agit de la raison pour laquelle il est préférable de calculer en heures de TES plutôt qu'en nombre d'individus. Monsieur Lafontaine en convient. Un membre demande si le nombre de 124 professionnels inclus les CP. Monsieur Lafontaine répond par la négative.
	Monsieur le directeur adjoint présente un graphique illustrant que 89% des revenus proviennent de l'adaptation scolaire, 7% des mesures d'appui et 4% des ajustements (financement spécifiquement donné pour les services de garde). Monsieur Lafontaine présente ensuite un graphique illustrant le budget des dépenses.
	Monsieur Lafontaine présente la liste des mesures que reçoit le CSSMB du ministère avec les allocations qu'il compare avec les années précédentes.
	Monsieur le directeur adjoint explique en détail comment est établi le modèle TES par le Service des ressources éducatives. Il informe les membres du CCSÉHDAA sur la façon dont le budget est octroyé aux écoles. Madame Levert mentionne qu'il y a des types de classes qui n'ont pas nécessairement d'accompagnement. D'autres oui. Par exemple, une classe en communication n'a pas d'heures TES. Les élèves ont un trouble langagier qui est un peu moins important et ne sont pas reconnus officiellement par le ministère. Il s'agit d'un regroupement du CSSMB qu'on ne retrouve pas nécessairement dans les autres CSS. Les élèves qui sont dans une classe de langage, par exemple, et qui ont un code de difficulté reconnu par le ministère, rencontrent des difficultés plus importantes. Des heures TES leur sont allouées. Le CSSMB donne 15 heures par classe pour le primaire et le secondaire. Il donne 30 heures au préscolaire depuis l'année dernière. Madame la directrice adjointe ajoute qu'on alloue 30 heures par classe TSA et 35 heures pour les classes EDA. Des classes n'en ont pas nécessairement. Ce sont surtout les regroupements qui sont maison. Ce ne sont pas nécessairement des élèves qui sont reconnus ÉHDAA par le ministère. On fait des



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	groupes à effectifs réduits. On paye un enseignant, par exemple, pour avoir dix élèves en classe Communication mais ils n'ont pas nécessairement d'accompagnement en classe. Madame Levert ajoute qu'il y a une organisation à l'interne pour reconnaître les élèves qui sont identifiés par le ministère présentement et pour reconnaître un certain nombre d'heures à l'école.
	Monsieur Lafontaine présente plus spécifiquement la répartition dans une école.
	Un membre mentionne que les élèves HDAA, avant d'être des enfants à besoins particuliers, sont d'abord au CSSMB. Il soutient qu'il doit y avoir un budget de base et qu'il y aura plus tard un budget spécial adaptatif. Il demande si le CSSMB contribue. Monsieur Gagnon mentionne qu'on a des allocations de base. La majorité sont déployées directement dans les écoles. Cet argent est alloué pour les divers besoins des élèves. Par contre, on a des élèves qui ont des besoins plus particuliers et grandissants. On a des allocations supplémentaires qui viennent bonifier le service qui est déjà offert. Monsieur le directeur assure que le CSSMB est proactif et qu'il n'est pas à la remorque du financement du ministère. Le CSSMB va de l'avant pour répondre aux besoins de tous les élèves dont les élèves HDAA. On n'attend pas le financement. On bonifie le modèle TES à même des mesures centralisées pour répondre aux besoins des élèves. Madame Levert rappelle avoir dit, lorsqu'elle a présenté les processus de classement, qu'on organisait les groupes en fonction des besoins des élèves. Pour 2022-2023, elle ouvre 13 classes supplémentaires malgré la décroissance de la clientèle. Cela veut dire que des classes nécessitent des heures TES parmi ces 13 classes. Elle mentionne que cela vient avec la clientèle. Elle ajoute que toutes ces classes ont un effectif réduit. Elle soutient que cela signifie des coûts et que le budget octroyé par le ministère est amplement dépassé parce qu'on y va vraiment en fonction du besoin des élèves. Le CSSMB absorbe la balance si le montant de l'allocation est dépassé. Madame Levert relate que l'ouverture d'une classe langage vient avec un enseignant pour dix élèves avec 15 heures TES. Madame Levert indique ouvrir environ 8 ou 10 classes TSA qui viennent avec 30 heures TES. Elle ajoute que cela vient avec un ration de sept élèves pour deux adultes. Madame Levert soutient que cela amène des coûts mais



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	c'est pour répondre aux besoins des élèves. On ne va pas les mettre dans une classe ne répondant pas à leurs besoins parce qu'on n'a plus de place. On ouvre en fonction des élèves qu'on a.
	Monsieur Lafontaine indique qu'il a voulu démontrer aux membres du CCSÉHDAA que le financement du ministère est insuffisant par rapport aux services donnés par le CSSMB. Il affirme que le CSSMB n'est pas déficitaire et qu'il a un budget en équilibre.
	Il est demandé si la mesure 15027, pour la douance, apparaît dans le tableau de monsieur Lafontaine. Il répond par la négative. Il mentionne qu'il pourra discuter avec monsieur Gagnon pour évaluer si elle pourrait apparaître dans une prochaine version. Il soutient qu'on a une multitude de mesures. Il soutient que le nombre de mesures octroyées aux écoles est effarant depuis quelques années. Madame Levert déclare que cela ne fait que deux ans que la douance soit incluse avec les élèves HDAA. Elle précise qu'elle n'est pas officiellement incluse dans le sens que ce ne sont pas des élèves qui sont codés. Elle confirme qu'on pourrait éventuellement l'inclure. Madame la directrice soutient être capable, en gros, de savoir ce qui a été fait avec l'argent. Essentiellement, il s'agit de beaucoup de projets. Des projets individuels, des projets-école, des projets CSSMB. Elle relate qu'une partie d'un poste de conseiller pédagogique a été prévu par la mesure des CP. Un colloque a été organisé mais on n'a pas retiré d'argent du budget douance. Avec le profit réalisé, on a même soutenu l'école Félix-Leclerc qui ouvrira une classe douance à la rentrée scolaire. Un membre déclare qu'un montant de 420 000 dollars a été alloué l'année dernière. Il mentionne que ce serait bien de savoir si le budget augmente. Il ajoute que beaucoup de parents se demande où est l'argent. Madame la directrice répond qu'il est dans les projets. Elle indique que cela a baissé à cause de la décroissance de la clientèle et qu'on pourrait effectivement ramener la ventilation.
	Un membre demande quel est le mandat du CCSÉHDAA par rapport aux objectifs de la présentation. Il demande l'objectif est de demander au CCSÉHDAA de donner son avis ou si on est dans une optique de présentation d'un rapport annuel en lien avec la répartition financière des



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	services aux élèves HDAA. Monsieur Lafontaine dit penser que la présentation a été effectuée à titre informatif. Monsieur Gagnon le confirme. Il mentionne qu'on n'a pas encore les allocations futures pour les prochaines années. Le CSSMB est en attente des allocations ministérielles. Le processus normal est ensuite suivi. Cela passe par le Comité de répartition des ressources du CSS. Après on consulte les différents comités dont le Comité paritaire ÉHDAA. Il ajoute qu'on verra avec madame Levert si le Comité de parents sera aussi consulté. Le membre mentionne qu'on du CCSÉHDAA et non Comité paritaire avec le personnel enseignant car il n'est pas consulté sur les OPC. Il ajoute qu'il est consulté sur les mesures budgétaires ÉHDAA. Madame Levert dit penser que c'est consultatif. Le membre procède à la lecture de l'article 187.1. de la LIP stipulant que : « Le centre de services scolaire indique, annuellement, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage les ressources financières pour les services à ces élèves et l'affectation de ces ressources, en tenant compte des orientations établies par le ministre ». Le membre ajoute que l'article 187 stipule que le CCSÉHDAA doit « donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves ». Un membre indique que le CCSÉHDAA avait rédigé une résolution en 2020-2021. Il ajoute que le CCSÉHDAA n'est plus consulté depuis la réforme. Madame Levert déclare, après avoir vérifié les années antérieures, qu'une présentation avait été effectuée en vue d'une consultation. Elle déclare qu'il s'agit effectivement d'une consultation.
	été envoyée que dans le courant de la journée. Elle dit penser qu'on pourra revenir à ce sujet lors de la prochaine rencontre du CCSÉHDAA. Les membres du comité pourront se prononcer en consultant la documentation. Madame Levert demande si le délai convient au Service des ressources financières. Madame Levert
	indique que la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 7 juin 2022. Monsieur Gagnon mentionne qu'il s'agit des chiffres de 2021-2022 et que tout ce qui est ventilation a déjà été



PROCÈS-VERBAL
distribué et utilisé pour soutenir le Service des élèves. Il souligne qu'il ne verrait aucun problème à ce que les membres du CCSÉHDAA reviennent avec des questions suite à la présentation ayant été effectuée.
Un membre demande s'il existe un volet moral au-delà du rapport financier pour tenter d'évaluer, en lien avec toutes ces dépenses, si la clientèle est satisfaite et si les objectifs ont été atteints. Madame Levert déclare qu'il y a des façons d'effectuer des mesures mais elles ne sont pas reliées directement au budget venant d'être présenté. Elle ajoute que le budget s'en va dans les écoles et que les directions d'établissement qui organisent ensuite chaque service. Les directions d'école sont aussi consultées mais il serait difficile de dresser un portrait de satisfaction car chacune achète des services. Cela peut être variable d'une école à l'autre. Parfois certaines achètent beaucoup de professionnels; d'autres vont y aller avec l'orthopédagogie ou des arts TES. Par contre, les gens dans les écoles sont aussi consultés. Elle indique avoir été le matin même en comité paritaire avec des représentants d'enseignants, de la FP et de la FGA. Des consultations sur les mesures ont été aussi menées. Des consultations se passent aussi au niveau des Comité de relations de travail (CRT). Madame la directrice soutient que plusieurs sous-comités sont mis à contribution et que ce qui a été présenté est une finalité. Les directions d'établissement sont également consultées en CCG. Le membre déclare qu'il avait en tête d'influencer le ministère en lui signalant que nous avons réalisé un déficit de six millions mais que nous avons eu des demandes globales de vingt millions pour répondre aux besoins des gens. Il ajoute qu'il faudrait peut-être voir dans quelle mesure pourrait augmenter son financement. Il déclare qu'il faudrait indiquer au ministère qu'il ne donne pas assez
afin qu'il procède à une indexation l'année suivante. À moins que les mécanismes soient déjà gelés au niveau du ministère et qu'il n'y ait aucune façon de leur donner une rétroaction pour nous aider
davantage. Monsieur Lafontaine déclare que le CSSMB soumet beaucoup de demandes, surtout au
niveau de l'école John-FKennedy et qu'il est très complexe de gérer les mesures avec le ministère. Il souligne qu'il y a beaucoup de mesures venant d'être présentées qui requièrent des redditions



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	de compte des directions d'établissement au ministère par l'entremise du CÉ. Les financements octroyés sont très régis. Monsieur Lafontaine dit savoir que beaucoup de demandes sont faites, à l'école John-FKennedy, spécifiquement pour essayer d'augmenter les financements qui sont vraiment insuffisants. Madame Levert indique qu'on peut soumettre des demandes de révision budgétaire pour une école à mandat régional ou à mandat supranational, comme l'école John-FKennedy, afin de faire reconnaître nos élèves à la hauteur de leurs besoins et le CSSMB en a justement déposé une la semaine dernière.
	Un membre déclare que le gouvernement a dit « un besoin, un service ». Il soutient que cette réalité n'existe pas dans les écoles. Surtout en classes régulières où plusieurs besoins ne reçoivent pas de réponse car ils sont trop en bas de la liste d'attente. Il s'interroge à savoir s'il est possible de mesurer le manque de ressources afin de desservir tous les élèves ayant des besoins par des spécialistes. Il déclare que l'élève a des besoins qu'il soit codé, pas codé ou qu'il ait ou non un plan d'intervention. Madame Levert soutient que la question n'est pas qu'il manque de fonds mais qu'il manque de personnel car nous sommes dans une période de pénurie. Il s'agit d'une réalité qu'on vit de façon de plus en plus importante. On manque à peu près de tout. On manque de professionnels, d'enseignants, de TES, etc. Des écoles ont de l'argent mais l'argent reste dans leurs comptes car on n'arrive pas à combler les postes. Beaucoup d'actions sont prises pour les combler mais on est vraiment dans une période de pénurie de personnel. Madame la directrice soutient que ce n'est pas, par exemple, parce qu'une école n'aurait pas de psychologue en début l'année scolaire qu'elle n'en aurait pas durant toute l'année. Elle ajoute qu'il y a parfois des départs ou des congés de maternité qu'il arrive qu'on ne parvienne pas à remplacer. Présentement, il y a des
	quarts d'emploi qui sont plus difficiles que d'autres. Madame Levert souligne que la pénurie se fait sentir à tous les niveaux et dans tous les domaines (<u>ex</u> : domaine de la santé). Le membre déclare que beaucoup se dirigent vers le privé. Madame Levert répond qu'ils n'ont pas nécessairement les mêmes conditions. Aussi, ils sont parfois travailleurs autonomes. Elle ajoute qu'il y a beaucoup



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	d'attente de façon générale, même au privé. Il y a une pénurie de façon généralisée. Cela fait partie de la réalité présente et cela fera encore partie de la réalité l'année prochaine. Madame la directrice mentionne que le CSSMB travaille fort. Il y a toujours de l'affichage et le Service des ressources humaines mène des recherches. On regarde même dans les autres pays. Malgré cela, il reste toujours des postes à combler dans tous les quarts d'emploi.
	Un membre souligne qu'une confusion demeure. Il dit comprendre que le CCSÉHDAA a bénéficié d'une présentation sur l'état des lieux pour 2021-2022 et qu'il ne sert pas à grand-chose de faire des recommandations parce qu'on arrive vers la fin de l'année scolaire qu'on se prépare à fermer. Il demande si on peut se servir des documents reçus pour émettre des recommandations pour l'année prochaine même si on n'a pas les montants. Il mentionne qu'un gros bout est manquant car les règles budgétaires de l'année prochaine ne sont pas encore sorties. Il demande à quel niveau le CSSÉHDAA doit émettre son avis et qu'est-ce qui pourrait être aidant pour le Comité de répartition des ressources comme avis. Il mentionne qu'on était consultés sur les OPC, il y a quelques années et que ce n'est plus le cas depuis la modification de la LIP. Maintenant, on doit donner notre avis sur les mesures budgétaires ÉHDAA. Il affirme qu'il s'agit de pistes de réflexion qu'il souhaite qu'on puisse approfondir.
	Madame la présidente demande à madame Levert et à monsieur Gagnon si la présentation effectuée le fut dans l'optique d'une future consultation. Monsieur Gagnon répond que la présentation fut effectuée dans un but informatif. Il ajoute que les sommes ont déjà été ventilées depuis le dépôt du budget initial pour 2021-2022. Il ajoute qu'il faudra voir avec madame Levert pour la suite. Il déclare qu'on n'a pas encore les allocations du ministère pour l'année prochaine si on y va pour un point de consultation. Il soutient qu'il sera à voir pour l'an prochain si on consulte dans un point de forme philosophique ou si on attend d'avoir les montants. Monsieur Gagnon indique que le Service des ressources financières déposera au budget initial, lors du prochain CA du 28 juin, le budget macro pour le CSSMB et qu'on pourra voir si une modalité de consultation et

		SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
			d'ajustement au niveau des allocations ÉHDAA est possible. Madame Levert mentionne que, lors des années antérieures, une présentation a toujours été effectuée dans le but d'une consultation mais qu'on ne revenait pas en consultation après. Elle propose d'effectuer une vérification approfondie avant de se prononcer. Elle ajoute qu'on n'a pas encore les montants pour l'année prochaine. Elle indique qu'on pourrait effectuer des vérifications et revenir à la prochaine rencontre avec une proposition. Les membres du CCSÉHDAA en conviennent.
6.	Rapp	oorts et informations diverses	
	6.1.	Correspondance	Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler
	6.2.	Activités de la présidence	Madame la présidente n'a aucune activité particulière à signaler.
	6.3.	Échos du conseil d'administration du CSSMB	Il est mentionné que la dernière séance du CA s'est tenue en présentiel. Un membre rappelle qu'il fut question, lors de la dernière séance du CCSÉHDAA, de demander si une ressource du CSSMB pourrait venir faire un compte-rendu des réunions du CA ou de faire en sorte qu'un représentant du comité assiste aux rencontres pour dresser un rapport. Il est mentionné qu'un membre du Comité exécutif du CP assiste aux séances du CA pour en faire rapport. Madame Levert signale qu'un procès-verbal des rencontres est disponible sur le site web du CSSMB. Elle ajoute que tout le monde peut le lire. Elle souligne que la loi ne stipule pas que quelqu'un doit assister aux rencontres du CA. Auparavant, le CP élisait un délégué du CCSÉHDAA en tant que commissaire représentant du CP et des élèves HDAA faisant en sorte qu'un membre du comité assistait aux séances du Conseil des commissaires. L'an passé, monsieur Yan Ouellette siégeait au CA tout en étant membre du CCSÉHDAA. Les membres conviennent que ce point soit retiré à l'avenir de l'ordre du jour des rencontres du CCSÉHDAA.



		SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	6.4.	Comité de parents	Il est mentionné que la prochaine séance du CP se tiendra le 26 mai prochain. Madame la présidente indique qu'on procèdera au suivi de cette rencontre lors de la prochaine séance du CCSÉHDAA.
	6.5.	Colloque national de la FCPQ (23 au 25 mars 2022)	7 membres du CP assisteront au prochain Colloque national de la FCPQ. Deux participeront au Colloque en ligne et cinq se rendront à Victoriaville.
7	. Conc	ours du CCSÉHDAA	
	7.1. [Mot du sous-comité	Monsieur Gnahoua Zoabli présente trois spécimens de diplômes (or, argent, bronze) qui seront remis aux projets gagnants.
			Madame Levert présente les trois participants. Elle partage une vidéo (projet de l'école du SAS) et deux montages photos (projets des écoles de l'Odyssée et Bois-Franc-Aquarelle). Il est mentionné que le projet de l'école de l'Odyssée est centré autour de sorties des classes TSA et DIM. Le projet de l'école Bois-Franc-Aquarelle est axé sur l'intégration d'un élève de préscolaire régulier au sein de son école. Le projet de l'école du SAS traite du désir des élèves de montrer leurs talents artistiques. Madame Levert rappelle les principaux critères du concours. Le but du concours est de favoriser l'épanouissement des élèves HDAA.
			Un membre mentionne trouver l'idée des diplômes très intéressante car elle permet à un groupe de l'afficher. Elle trouverait intéressant que le logo ayant été élaboré, lors des années précédentes, pour être facilement reconnaissable leur soit intégré. Madame Levert juge que l'idée est excellente et propose que leur soit également ajouté le logo du CSSMB.
			Madame la directrice invite les membres du CCSÉHDAA à passer au vote. Le projet de l'école Bois-Franc-Aquarelle récolte la majorité des votes et est déclaré gagnant du concours 2021-2022. Les écoles de l'Odyssée et du SAS ayant recueilli le même nombre de votes, un second tour de scrutin



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	est requis. Ayant recueilli la majorité des votes lors du second tour de scrutin, le projet de l'école de l'Odyssée remporte le deuxième prix.
	Madame Levert mentionne qu'il est arrivé, lors des années passées, qu'elle se rende sur place avec la présidente du CCSÉHDAA pour remettre le diplôme et qu'il avait été dit qu'il serait possible de permettre à d'autres membres du Comité de se joindre à la remise des prix. Elle ajoute qu'elle va s'occuper des chèques et des transferts. Elle se chargera aussi d'annoncer dans l'Hebdo des services et souligne que les membres désirant assister à la remise des prix sont les bienvenus. Elle précise que l'évènement se tient durant la journée pour que les élèves soient présents et qu'on pourrait peut-être cibler un moment pour permettre aux membres du CCSÉHDAA de l'être aussi. Les membres du CCSÉHDAA jugent qu'il s'agit d'une bonne idée.
	À la suite du second tour de scrutin, l'égalité persiste. Un membre demande si le CCSÉHDAA peut décerner deux seconds prix. Un membre déclare qu'il avait été discuté de donner le même montant à tous les participants. Un autre membre le confirme. Les membres du CCSÉHDAA conviennent qu'il y ait un gagnant et deux seconds prix. Madame la présidente soutient que les élèves seront très heureux et qu'ils ont fait de beaux efforts dans l'élaboration de leurs projets. Un membre demande s'il serait possible de donner 1 000 dollars au gagnant et 500 dollars aux seconds pour permettre aux jeunes de faire quelque chose de consistant. Deux membres mentionnent que moins de projets ont été présentés lors des deux dernières année en raison de la pandémie et qu'il est préférable de conserver les montants initiaux tout en les accompagnant de diplômes. Madame la directrice précise que le nombre de projets est déjà monté à 13, 14. Elle soutient qu'il faut faire attention parce nous ne serons pas capables de récompenser tout le monde lors d'une telle année. Le membre réplique que seuls trois prix sont remis quel que soit le nombre de participants. Madame Levert répond qu'un cocktail était organisé lorsque l'évènement se déroulait en présentiel. Un petit buffet était offert. Elle ajoute que la direction générale avait constaté, une certaine année, que le concours avait attiré plusieurs participants et qu'elle avait décidé de

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	remettre un prix à tout le monde sans toucher au budget du CCSÉHDAA. Les gagnants avaient été récompensés avec un montant d'argent et les autres aussi. Madame Levert affirme qu'elle s'attendait à ce que moins de projets soient soumis cette année en raison de la COVID-19. On était dans un contexte particulier où l'intégration n'étais sûrement pas toujours possible. Chose certaine, on pourra procéder à davantage de relances si on revient à une année scolaire plus normale l'année prochaine.
8. Parole aux membres	Madame Nathalie Vassilaros a participé au dernier congrès de l'Institut TA. Elle souligne avoir accès à la rediffusion des conférences car celles-ci étaient disponibles jusqu'à la fin du mois d'avril. Elle propose de procéder à une présentation à l'aide d'un document PowerPoint en juin prochain car elle estime avoir beaucoup d'informations pouvant être bénéfiques pour l'ensemble des membres à partager. Les membres du CCSÉHDAA en conviennent.
9. Varia	Un membre demande si le CCSÉHDAA a prévu un souper de fin d'année scolaire. Il demande si la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra en présentiel comme se tiendra celle du Comité de parents. Il est signalé que le Comité de parents n'a pas encore arrêté sa décision à ce sujet car ses membres devront d'abord répondre à un sondage. Madame Levert indique que le CCSÉHDAA n'avait pas nécessairement de souper de fin d'année scolaire mais qu'il tenait un petit goûter dans le cadre du concours. La direction général était invitée. Elle ajoute qu'on pourra voir l'an prochain si on veut revenir au cocktail habituel advenant que les rencontres se tiennent en présentiel. Madame Levert indique qu'on commence à pouvoir se revoir en petits groupes au Service des ressources éducatives. Le CCSÉHDAA va probablement suivre les autres comités. Il est mentionné que les CÉ doivent retourner en présentiel à moins qu'il soit inscrit dans leur régie interne que les rencontres peuvent se tenir en ligne. Il ajoute que cela ne s'applique ni au Comité de parents, ni au CCSÉHDAA. Monsieur Zoabli souligne que la rencontre du mois de juin sera sa dernière en tant que membre du CCSÉHDAA.



SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Un membre remercie la présidence et les membres du CCSÉHDAA pour le travail ayant été abattu. Elle souligne qu'elle aurait aimé que la prochaine rencontre se tienne en présentiel. Monsieur Zoabli remercie les membres du CCSÉHDAA et soutient avoir vécu une belle expérience. Il ajoute qu'il désirait rendre au CSSMB le centième de ce qu'il a apporté à son enfant. Il évoque un travail de collaboration avec l'école. Madame Levert remercie monsieur Zoabli pour ses nombreuses bonnes idées et pour sa constante attitude positive.
10. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 10 mai 2022 est levée à 20 heures 45.

P.V. du 10 MAI 2022 - CCSÉHDAA

Liens utiles:

https://www.institutta.com https://www.fcpq.qc.ca